

2022

Communauté de
communes
Fium'Orbu Castellu



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Déchets

SOMMAIRE

Avant-propos	3
SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2021	4
Chapitre 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
LE TERRITOIRE	5
LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT	5
Répartition des compétences	5
Le pôle technique déchets	6
Les différents déchets pris en charge sur le territoire	7
Les différents modes de collecte par déchets	7
Chapitre 2 : LA PRÉVENTION DES DÉCHETS	9
INDICE DE RÉDUCTION	9
LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS	10
Les actions de prévention réalisées en 2021	11
Chapitre 3 : LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION	15
L'ORGANISATION DES COLLECTES	15
Les consignes de tri sur le territoire	15
Les modes d'exploitation & fréquences	16
Les équipements disponibles	16
L'ORGANISATION DES DÉCHETTERIES	17
Chapitre 4 : LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN	19
L'ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DEPUIS 2015	19
LA RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS	20
TONNAGES PAR FLUX	21
Chapitre 4 : INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT	25
L'ORGANISATION DU TRAITEMENT	25
RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE	25
Chapitre 5 : INDICATEURS FINANCIERS	26
LE FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS	26
LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT	28
L'ANALYSE DES COÛTS PAR FLUX PAR TONNE	30
LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX	30
LA PRÉSENTATION DES COÛTS	31

LES COÛTS AIDÉS.....	31
Chapitre 6 : BILAN & PERSPECTIVES	33
BILAN 2021.....	33
PERSPECTIVES 2022	33
ANNEXES	34
Abréviations	34
Glossaire.....	34

Avant-propos

Une obligation réglementaire

Dans le cadre de la loi Barnier du 2 février 1995, chaque président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale ou maire de commune doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dont il a la charge (collecte et traitement ou collecte ou traitement suivant les compétences de la collectivité).

Ce rapport présente, de manière synthétique, les conditions techniques, organisationnelles et financières dans lesquelles a été exploité le service public de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Fium'Orbu Castellu. Il permet d'informer le public sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Le volet financier a été réalisé selon les méthodes Matrice et ComptaCoût® proposées par l'ADEME aux collectivités. Cet outil vise à améliorer la connaissance et la maîtrise des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD). La matrice propose un cadre homogène et standard de présentation des coûts du SPPGD.

La matrice constitue ainsi un outil de suivi et de pilotage de la gestion des déchets qui permet :

- de suivre l'évolution des coûts dans le temps et de mesurer l'incidence de choix techniques ;
- de se situer par rapport à des valeurs de référence et à des groupes de collectivités homogènes et d'identifier ainsi des pistes de maîtrise des coûts ;
- d'orienter la décision politique et technique ;
- de communiquer simplement en interne (services, élus) et aux usagers.

Le rapport sur le prix et la qualité du service déchets est consultable sur le site www.ccfiumorbucastellu.corsica

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2022

- **13 059** habitants sur les **13** communes
- **2** déchèteries dont une intercommunale
- **42%** C'est le taux de tri du territoire
- **650** kg/hab. de DMA collectés contre **668** kg/ hab. en 2021
- **2 784** composteurs individuels ont été distribués sur l'ensemble du territoire depuis **2016**

Informations clés	Indicateurs	Evolutions par rapport à 2021
Répartition des compétences	Collecte : CCFC en régie pour tous les flux et tout le territoire. Traitement : CCFC pour 11 communes et SYVADEC pour 2 communes (Ventiseri et Chisà).	Néant
Prévention des déchets	400 personnes sensibilisé à la réduction des déchets sur le terrain et 32 000 via des campagnes de communication et de sensibilisation.	Rédaction d'un nouveau programme de prévention 2021-2026 en cours.
Tonnages collectés tous types de déchets confondus	En 2022, 8 494 tonnes de DMA (hors gravats / VHU compris) ont été collectés sur le territoire ce qui représente 650 kg/ habitants.	Cela représente -2 % par rapport à 2021 soit -18 Kg/ habitants.
Tonnages traités, tous types de déchets confondus par mode de traitement principaux	Stockage : 4 412 t soit 338 kg/hab. Valorisation/recyclage : 3 597 t soit 275 kg/hab. (Hors gravats et VHU compris)	Stockage : -11 % par rapport à 2021. Valorisation/recyclage : -3% par rapport à 2021.
Structure du coût : coût du service public et financement	Le service déchets coûte 2 555 845 € , il est couvert par les produits et le financement à hauteur de 51 % .	En 2022 le coût aidé HT est de 2 222 293 € soit 170 € / habitants contre 1 969 223€ soit 152 €/hab en 2021.
Evènements marquants en 2022	Déploiement de la filière DDS à la déchèterie intercommunale	Fin du fini parti

Chapitre 1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

LE TERRITOIRE

L'intercommunalité Fium'orbu Castellu est composée de 13 communes. Elle s'étend de la mer Tyrrhénienne à l'Est au massif du Monte Renosu à l'Ouest sur un territoire de 635Km². Sa densité de population est faible : 20 habitants au km², les zones de montagne atténuant le peuplement du littoral.

En 2019, elle abrite 12 971 habitants, huit sur dix résidents à Ghisonnaccia, Ventiseri et Solaro.

Sa croissance démographique se fait au même rythme que celle de la région.

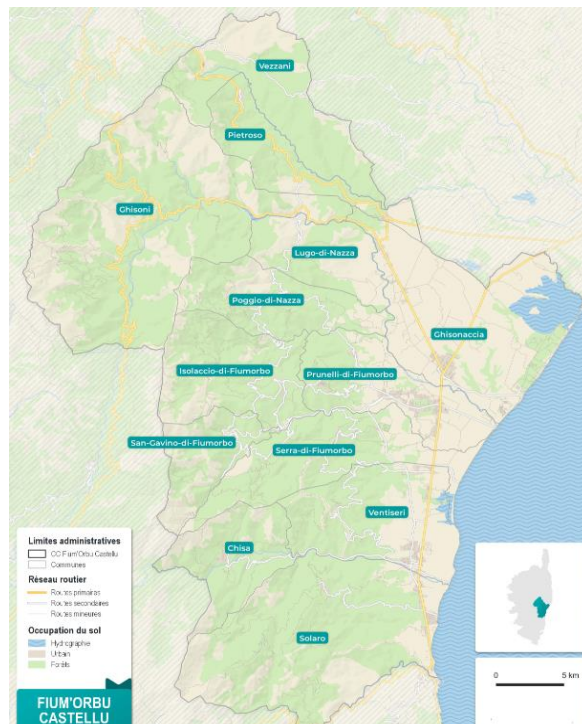
Située sur la plaine orientale, l'EPCI a une économie fortement tournée vers l'agriculture :

agrumes, vignes, kiwis... Le BTP y est également plus développé qu'au niveau régional tout comme

l'industrie, notamment agroalimentaire et énergétique. Avec sa façade maritime et ses zones montagneuses propres aux randonnées, l'intercommunalité attire de nombreux touristes. Elle dispose de 7 700 lits touristiques marchands, soit 5 % de l'offre régionale. Cet hébergement est surtout centré sur les campings.

On y trouve trois types d'habitats (données INSEE) : touristiques et denses, mixtes et rural.

À noter : la population sur le territoire connaît de fortes variations durant la saison estivale, ce qui a une incidence sur la production globale de déchets et l'organisation du service de collecte.



85 % des communes du territoire sont considérées comme touristiques

13 059 habitants (INSEE 2021)

LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT

Répartition des compétences

La Communauté de communes gère, au titre de ses compétences optionnelles, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur son territoire. La compétence collecte est gérée en régie sur le territoire. La compétence traitement est exercée en partie en prestation de

service par le biais d'une entreprise privée et pour les communes de Ventiseri et Chisà par le biais du Syndicat de Valorisation des Déchets de Corse (SYVADEC).

Le SYVADEC assure :

- le tri et la valorisation du verre et des recyclables secs (papiers, emballages, cartons) issus des déchets ménagers ;
- le traitement des déchets collectés dans les déchèteries (sauf le bois, les déchets verts, les métaux et le gravats de celle de Prunelli).
- la gestion de la déchèterie de Ventiseri ;
- le traitement des déchets (OM et tri) collectés sur les communes de Ventiseri et Chisà.

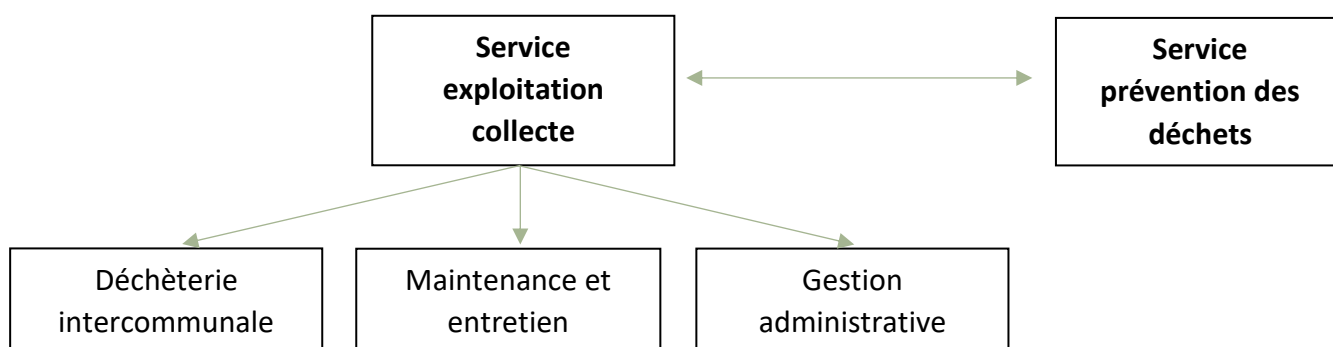
La Communauté de communes Fium'Orb Castellu assure :

- la collecte de chacun des flux d'apports volontaires ;
- l'installation et la gestion des équipements de pré-collecte (bacs et bornes) ;
- la gestion de la déchetterie de Prunelli ;
- l'organisation des filières tout-venant, bois, déchets verts, métaux de la déchèterie de Prunelli.

Le pôle technique déchets

Au sein de la Communauté de communes, c'est le pôle technique déchets qui organise le service public de gestion des déchets sur le territoire. Il est composé de 2 agents administratifs, de 25 agents techniques et d'un chargé de mission prévention des déchets (poste vacant de février 2021 à septembre 2022). Durant la saison estivale, les contraintes de service et les spécificités locales nécessitent aussi le recours à l'emploi de saisonniers en appui des agents titulaires.

Organisation du pôle technique déchets en 2022



Les différents déchets pris en charge sur le territoire

Les déchets collectés sous la responsabilité des collectivités sont appelés « déchets ménagers » (provenant des ménages) et « assimilés » (provenant des activités économiques mais collectés avec les déchets des ménages). Les déchets ménagers et assimilés sont composés :

- **des Ordures Ménagères et Assimilées** (OMA) qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles (OMR), emballages, papiers, verre et biodéchets, le cas échéant. Cela comprend également les déchets des professionnels qui sont collectés en mélange avec les déchets des ménages. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.
- **des Déchets Occasionnels** (déchets issus des déchèteries) qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux des ménages, Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques (DEEE ou D3E), objets encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.



L'ensemble de ces déchets (OMA + déchets occasionnels) sont pris en charge sur le territoire de la Communauté de communes Fium'Orbu-Castellu.

Les différents modes de collecte par déchets

Les collectes spécifiques :

• La collecte des cartons

Un réseau de 40 bornes aériennes en PAV de collecte des cartons bruns a été déployé à destination des particuliers et des professionnels. Dans un souci à la fois économique et environnemental, ce sont d'anciennes bornes PAV de tri qui ont été transformées par un ferronnier en bornes dédiées aux cartons.

• La collecte des encombrants

Les déchets occasionnels dits « encombrants » sont collectés uniquement dans les villages par le biais de bennes mise à disposition des habitants. La CCFC déploie 7 bennes dans les villages de montagne. En 2022, 130 rotations de ces bennes ont été enregistrées (contre 121 en 2021). Leur contenu est déposé en déchèterie et trié par les agents. En 2022, 111 tonnes de déchets ont ainsi été collectés (200 t en 2021).

• La collecte des VHU

L'enlèvement gratuit des épaves des particuliers et leur recyclage est organisé dans le cadre d'un service commun auquel adhèrent les communes membres qui le souhaitent. La volonté de déployer ce service est née face à la forte demande et aux abandons sauvages récurrents constatés sur le territoire. Ainsi en 2022, 38 véhicules hors d'usage ont été traités (63 en 2021).

Tableau des types de collecte par déchet :

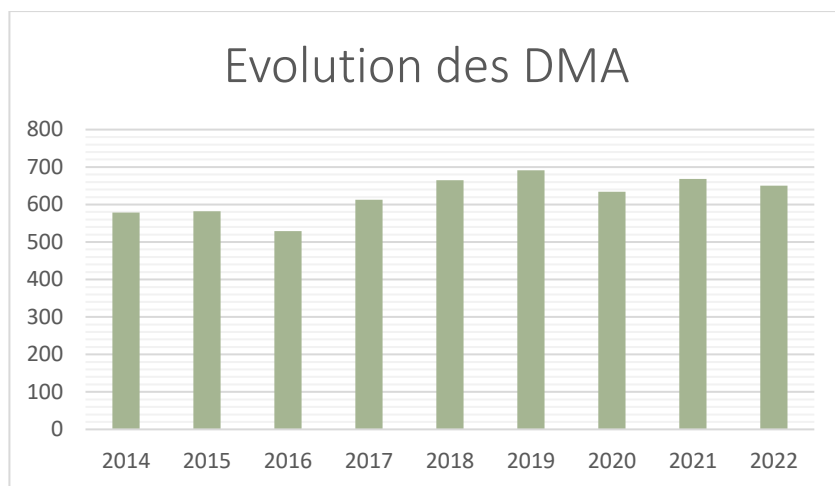
Types de déchets	Types de collectes				
	Collecte en régie des PAV (<i>point d'apports volontaires</i>)	Collecte en régie sur rendez-vous (<i>uniquement pour les particuliers</i>)	Collecte assurée par le SYVADEC	Déchetterie de Prunelli	Déchetterie de Ventiseri (<i>gérée par le SYVADEC</i>)
OM					
Emballages					
Papier					
Verre					
Cartons					
Bois					
Bouteilles de Gaz					
Cartouches d'encre					
D3E					
DDS					
Gravats					
Huiles					
Lampes					
Métaux					
Meubles					
Piles					
Pneus					
Textiles					
Tout-venant					
VHU (véhicules)					
Encombrants (<i>monstres</i>)					

Chapitre 2

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

INDICE DE RÉDUCTION

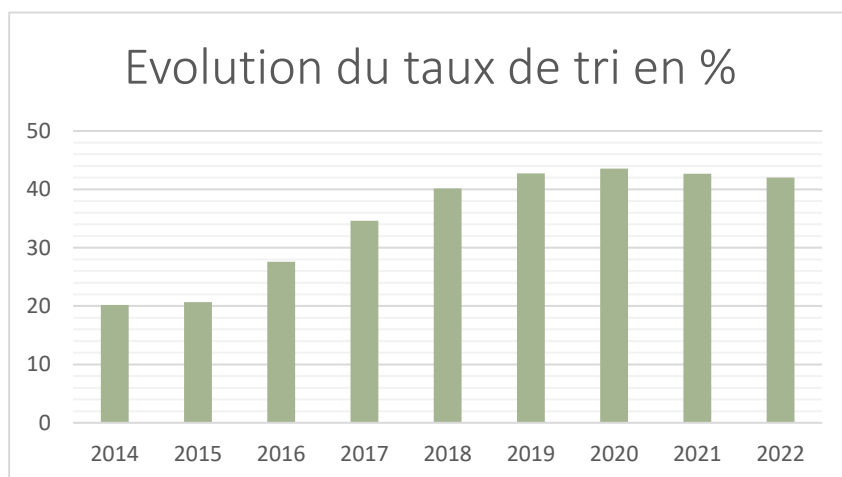
Les ratios Kg/habitant ont été calculés sur la base de 13 059 hab.



- 2 %

De DMA* en 2022
soit 8 494 t
contre 8 669 t en 2021

En 2022, la production totale de déchets ménagers assimilés (DMA) sur le territoire de la CCFC est en légère baisse par rapport à 2021, soit -2% ce qui représente -18kg/ habitant. Cette faible baisse peut s'expliquer d'une part par l'augmentation démographique constante du territoire Corse (+. 1% en moyenne par an ; plus de deux fois supérieure à la moyenne nationale de 0.4 %) et d'autre part en raison de la hausse de l'activité touristique. Néanmoins cette même année, le territoire de la CCFC a produit 650 kg/hab de DMA, ce qui reste inférieur à la moyenne régionale de 662kg/hab. (chiffres régionaux @odem syvadec 2022).

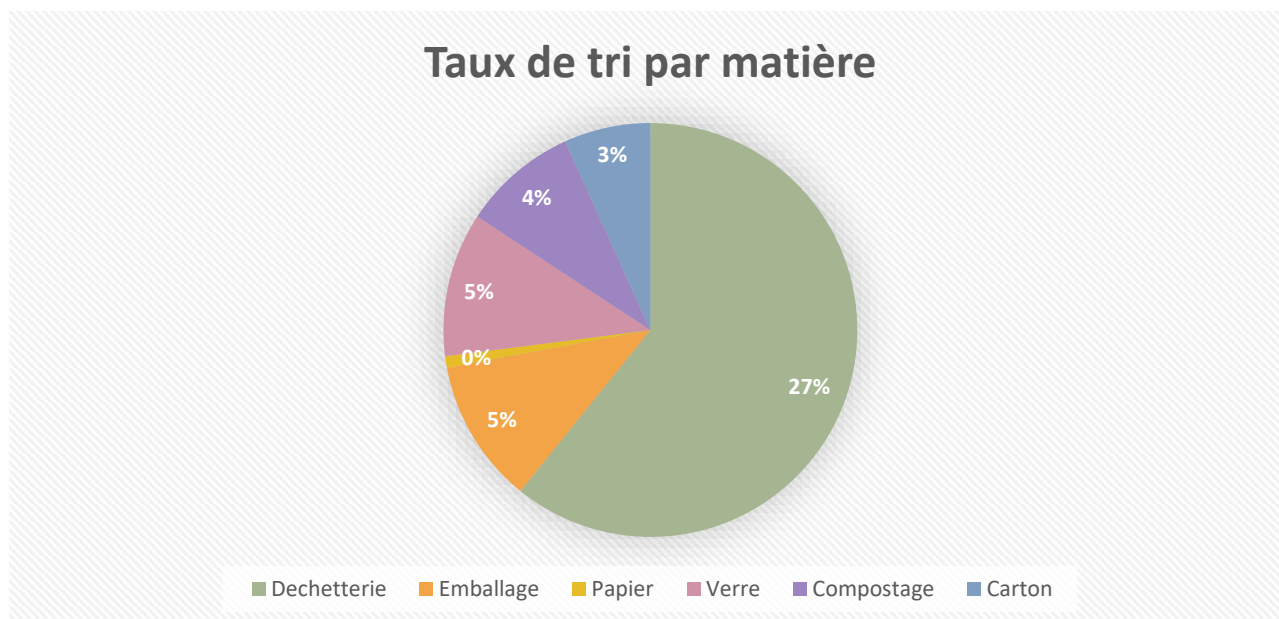


42 %

C'est le taux de tri* de la
CCFC en 2022 soit
246 kg/hab.

Le taux global de tri (tri des ménages + déchèterie) perd 1 point en 2022 par rapport à 2021. Il se maintient néanmoins au-dessus de la moyenne régionale qui est de 38% soit 250 kg/hab. À noter, le taux de tri des déchets issus des ménages (emballage, papier, verre) est de 11%.

*Hors gravats / VHU compris



Depuis 2018, et la mise en œuvre des extensions de consignes de tri qui a marqué une évolution importante, le taux de tri par matière évolue peu.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le 1er programme de Prévention de la CCFC s'est terminé fin 2018 et a notamment permis de déployer les actions suivantes : l'installation de points tri de grande proximité, le compostage (individuel et partagé), la communication (extension des consignes de tri, la sensibilisation des scolaires au gaspillage alimentaire, la promotion du réemploi) ...

Un nouveau programme de prévention 2022-2027 est actuellement en cours d'élaboration. Celui-ci promet d'affirmer l'engagement de la collectivité en faveur de la réduction des déchets et de l'atteinte des objectifs réglementaires en matière de prévention et de valorisation des déchets.

Une première ébauche du plan permis d'identifier 5 axes prioritaires :

Axe 1 : Agir sur la performance de tri

Axe 2 : Agir sur les biodéchets

Axe 3 : Agir sur les déchets d'activité économique

Axe 4 : Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits

Axe 5 : Agir sur les actions globales et transversales

Ses principaux objectifs seront : la mise en place de la redevance spéciale sur le territoire, l'élargissement du périmètre des actions à l'économie circulaire (un projet d'atelier de réemploi des déchets bois ainsi qu'un projet ressourcerie sont lancés), une action sur les biodéchets et le lancement d'une nouvelle campagne de communication sur la prévention des déchets.

Dans ce cadre, la CCFC a obtenu un accompagnement de l'ADEME pour le recrutement d'un chargé de mission qui assurerait : mise en place /pilotage des actions, animation/suivi technique administratif et financier du plan.

Un chargé de mission a été recruté le 1er mars 2021 pour une durée de 3 ans. Une fin de contrat a cependant été signée par avenant au contrat au 31 mars 2022 avec cet agent. Il a été remplacé le 1^{er} octobre 2022.

Les actions de prévention réalisées en 2022

➤ Action 1 : Distribution de composteurs

- ⇒ **Descriptif de l'opération** : dans le cadre du plan biodéchets 2023 qui prévoit le tri à la source et la collecte des biodéchets, la CCFC a réalisé une session de distribution gratuite de composteurs individuels en mars/ avril 2022.
- ⇒ **Modalités de montage** : récupération des inscriptions, organisation de la session de distribution publique de composteurs individuels en bois, réalisation de visuels de communication, publications réseaux sociaux pour annoncer l'évènement. Accueil des participants, distribution des composteurs et formation à leur utilisation.
- ⇒ **Résultats obtenus** : 391 composteurs distribués, 391 guides distribués, 211 foyers sensibilisés à la pratique du compostage + public réseaux sociaux avec impact article de presse sur Corse Matin.



➤ Action 2 : Sensibilisation au tri et la réduction des déchets des jeunes de la Mission Locale (MILO)

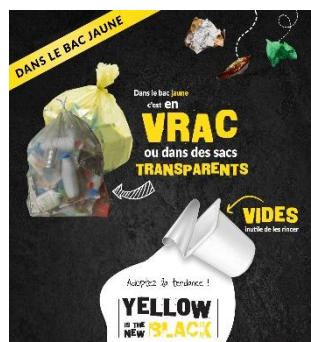
- ⇒ **Descriptif de l'opération** : dans le cadre d'un partenariat avec la Mission Locale (MILO) de Ghisonaccia, une vidéo d'information sur le fonctionnement du traitement des déchets a été réalisée avec les jeunes demandeurs d'emploi.
- ⇒ **Modalités de montage** : information et formation des jeunes entre 15 et 20 ans, au tri sélectif et au fonctionnement du traitement des déchets. Accompagnement à la réalisation de la vidéo reportage. Interview du chargé de mission prévention des déchets et des agents de collecte.
- ⇒ **Résultats obtenus** : une équipe de 3 agents de collecte a été impliquée dans ce projet et leur travail a été mis en valeur, 10 jeunes formés et sensibilisés, 1.2K de vues sur les réseaux sociaux.



➤ Action 3 : Deux campagnes de communication

- ⇒ **Descriptif de l'opération** : réalisation de deux campagnes de communication pour sensibiliser au tri et informer sur les consignes et bons gestes de tri de mai à juillet 2022 et de novembre à décembre 2022. Elles ont été diffusées sur les réseaux sociaux, dans la presse, ont fait l'objets d'une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres et d'un affichage dans les lieux publics.

- ⇒ Modalité de montage campagne mai à juillet 2022, « Yellow is the new black » : la conception et la diffusion de cette campagne ont été confiées à un prestataire de service.
- ⇒ Résultats obtenus, Yellow is the new black : 700 flyers distribués, 12 publications sur les réseaux sociaux qui ont permis de sensibiliser 7 520 personnes.



- ⇒ Modalités de montage campagne novembre à décembre 2022, « Vous êtes libres de trier » : cette campagne de communication a été construite et pensée en interne. Ses supports ont été réalisés par une agence de communication visuelle et sa diffusion a été organisée par le service prévention.
- ⇒ Résultats obtenus « Vous êtes libres de trier » : 5000 distributions de flyers, 1000 affiches, 9 publications RS, 3 vidéos qui ont permis de sensibiliser plus de 25 000 personnes (résultats terrain + réseaux sociaux) .



- Action 4 : Lancement de l'opération redevance spéciale pour les professionnels

⇒ **Descriptif de l'opération** : la CCFC souhaite mettre en œuvre la redevance spéciale pour les professionnels en 2024. Dans ce cadre, en 2022 plusieurs actions préparatoires ont été lancées avec l'accompagnement d'un bureau d'étude :

- estimation du coût du service rendu aux professionnels et analyse du financement ; actuel du service rendu aux professionnels ;
- élaboration d'une grille tarifaire au forfait par type de redevables ;
- élaboration par croisement fichier SIREN et TEOM d'un fichier de redevables.



⇒ **Modalités de montage** : réalisation d'une consultation d'accompagnement pour la mise en œuvre de la redevance spéciale. Echanges, audition, sélection du prestataire puis transmission des informations utiles à la réalisation de la mission. Réalisation du plan d'action et du plan de communication relatifs à la mise en œuvre de la redevance spéciale et organisation d'une commission déchets dédiée à cette thématique.

➤ Action 5 : Réalisation et validation du plan d'action du PLPDMA et rédaction du projet de territoire

⇒ **Descriptif de l'action** : Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés. Le 1^{er} programme local de prévention de la CCFC s'est terminé fin 2020 et le 2nd programme est actuellement en cours d'élaboration.



⇒ **Modalités de montage** : En 2022, les axes présélectionnés en 2021 ont été réévalués afin qu'ils soient plus en accord avec les besoins techniques de la CCFC et un plan d'action ambitieux qui se déploie en 5 axes clés a été défini :

Axe 1 : Agir sur la performance de tri

Axe 2 : Agir sur les biodéchets

Axe 3 : Agir sur les déchets d'activité économique

Axe 4 : Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits

Axe 5 : Agir sur les actions globales et transversales

➤ Action 6 : Organisation des « ateliers boîte à idées » avec les agents de collecte

⇒ **Descriptif de l'opération** : un atelier « boîte à idées » a été mis en œuvre en 2022 entre le service collecte et le service prévention des déchets. Cet outil de cohésion et d'échange a pour but :

- d'améliorer la communication au sein du service de collecte des déchets ;



- d'impliquer les agents dans leur mission et dans le projet d'amélioration de la qualité du tri ;
- d'utiliser les compétences terrain des agents et de les valoriser ;
- de donner une dimension globale à la mission de collecte des déchets ;
- de renforcer l'esprit d'équipe et de collaboration au sein du service ;

Il se formalise par l'organisation de 2 à 3 rencontres par an, sur le format « atelier », entre le service collecte et le service prévention. Autour d'une table tout le monde échange et donne ses idées pour améliorer la collecte et la qualité du tri.

- ⇒ **Modalité de montage** : création de supports d'échanges, animation d'une réunion et suivi du dossier. Réalisation d'une synthèse et de fiches actions.
- ⇒ **Résultats obtenus** : cet atelier a permis de faire remonter de nombreuses pistes d'amélioration et d'enclencher une démarche de réorganisation du service collecte. De mettre en place des équipes dédiées par secteurs et par flux, de débiter l'aménagement du dépôt technique pour répondre aux besoins des agents en matière de santé et sécurité au travail. Il a donné lieu à la mise en place de fiches actions destinées à formaliser, organiser et prioriser les actions qui permettront d'améliorer la qualité de la collecte et les conditions de vie au travail.

➤ Action 7 : Opération refus de collecte

- ⇒ **Descriptif de l'opération** : en 2022 la CCFC a conçu l'opération « refus de collecte ». Cela consiste à déployer un contrôle qualité des bacs de tri dans le but d'améliorer la qualité du tri collecté, de lutter contre les erreurs de tri et réduire les déclassements. Concrètement, lorsque le tri est conforme, la poubelle est collectée. Dans le cas contraire, un adhésif « refus de collecte » et une étiquette qui décrit la problématique sont installés sur le bac concerné. Son contenu est envoyé en ordures ménagères. Parallèlement une équipe d'ambassadeurs du tri intervient en porte à porte auprès des habitants qui utilisent le point tri concerné, pour rappeler les consignes de tri et expliquer les raisons du refus. Cette opération a été déployée en 2023 elle fera l'objet d'un rendu dans le rapport de l'année prochaine.
- ⇒ **Modalité de montage** : rédaction d'une procédure pour les agents de collecte, conception de visuels bande adhésive « refus de collecte » et visuels stickers explicatifs des raisons du refus. La conception d'une campagne de communication avec la création de plusieurs supports : banner réseaux sociaux, affiche, communiqué de presse...
- ⇒ **Nombre de personnes sensibilisées** : 18 agents de collecte



Chapitre 3

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

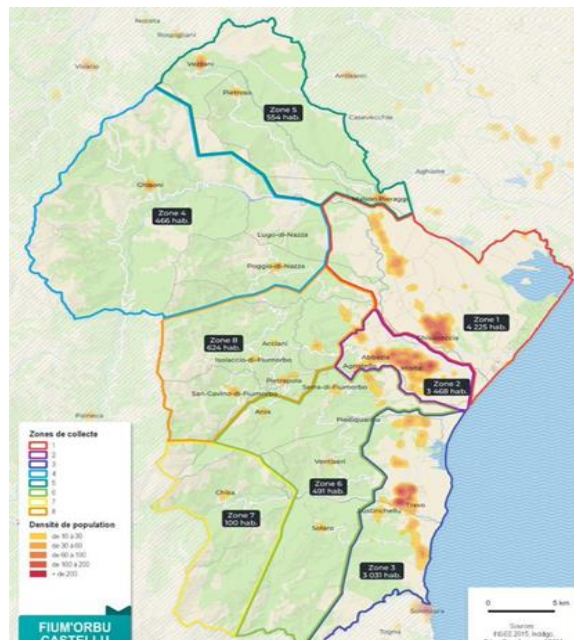
L'ORGANISATION DES COLLECTES

Sur le territoire de la CCFC, le service de collecte des déchets ménagers et assimilé est majoritairement réalisé en points de regroupements de grande proximité. Les usagers ne sont pas dotés en bacs individuels.

Sur chaque point de regroupement, 4 flux sont disponibles : OM, emballages, papier, verre. Dans les lieux proches des gros producteurs, des bornes carton viennent compléter cette offre.

Pour chacun des flux, les collectes s'effectuent en régie, c'est-à-dire par le personnel de la collectivité.

Le territoire est découpé en 8 secteurs de collecte →



Les consignes de tri sur le territoire



Les modes d'exploitation & fréquences

	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Type de contenant	Population desservie
Ordures ménagères	Régie	C4.6	Bacs roulants	100%
Emballages	Régie	C2	Bacs roulants	100%
Papier	Régie	C0.12	Bacs roulants	100%
Verre	Régie	C1	Bacs roulants	100%
Cartons	Régie	C2	Bornes PAV	-
Encombrants	Régie	12 bennes par mois	Installation ponctuelle de bennes monstres dans les villages et 2 bennes fixes en déchèterie	-
VHU	Service commun	(sur rdv)	Aucun	100%
Textiles	SYVADEC	-	Bornes PAV	86 %

En 2022, une évolution marque l'organisation du service collecte : la fin du fini parti des équipes de collecte.

Les équipements disponibles

Le territoire bénéficie de 929 points de collecte des déchets. Parmi ces points 604 sont équipés des 4 flux (tri + OM). 40 bornes cartons en PAV complètent ce dispositif.

	Nombre de contenants disponibles en 2022	Tonnages collectés en 2022
Ordures ménagères	1370	4 412
Emballages	866	468
Papier	575	39
Verre	729	464
Cartons	40	218
Encombrants (monstres)	9	111
Textiles	8	35

LES DÉCHÈTERIES

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants sur le territoire de la CCFC :

- une sur la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu, gérée en régie ;
- l'autre sur la commune de Ventiseri, gérée par le SYVADEC.

Les flux disponibles sur ces sites sont sensiblement les mêmes et permettent ainsi une valorisation importante.

La déchèterie intercommunale de Prunelli

Jours et horaires d'ouverture :

du lundi au samedi de 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 16h45.

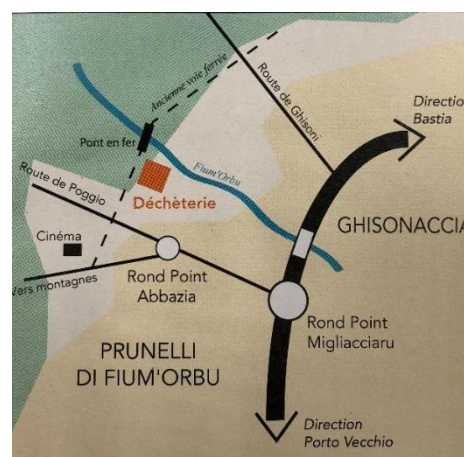
Fermée le dimanche et les jours fériés.

Horaires d'été du 1er Juillet au 31 Août :

6h00- 13h00

Tél : 04 95 54 06 71

Adresse : route de l'ancienne voie ferrée,
lieu-dit Piubellu, 20243 Prunelli-di-Fium'Orbu



19 types de déchets y sont réceptionnés : ameublement (DEA, déchets verts, encombrants, huiles de friture, pneumatiques, piles et accumulateurs, huiles de vidange, cartons, bois, déchets diffus spécifiques (DDS), déchets d'équipement électrique et électronique (D3E), cartouches d'encre, métaux, textiles, polystyrène, radiographies, déchets d'activités de soins à risque (DASRI).

ZOOM : Broyage des déchets verts à la déchèterie de Prunelli

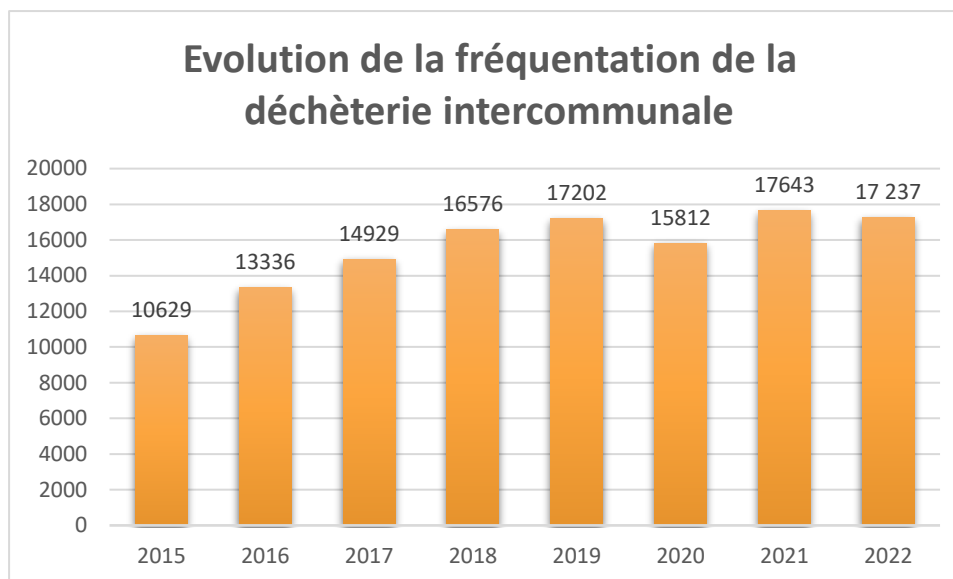


Cette année la CCFC a fait l'acquisition d'un broyeur à déchets verts. Celui permet de broyer les végétaux réceptionnés à la déchèterie intercommunale.

Cette acquisition a pour principal objectif de traiter les déchets verts en régie et sur place pour parvenir à déployer un projet d'économie circulaire. Ainsi le broyat réalisé est actuellement

épanché sur des terrains communaux dans le but d'enrichir les sols qui serviront de jardins partagés. La matière permettra aussi à terme de répondre aux besoins des agriculteurs et des particuliers du territoire.

Le second objectif attendu est de réduire l'écobuage notamment sur la partie montagne du territoire grâce à l'organisation de sessions de broyage in situ. Celle-ci permettront de répondre à la problématique d'éloignement des villageois avec la déchèterie.



En 2022, la fréquentation est en légère baisse, en cause probablement l'arrêt de la filière gravats.

La déchèterie SYVADEC de Ventiseri

Jours et horaires d'ouverture :

du lundi au mardi et du jeudi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 17h.

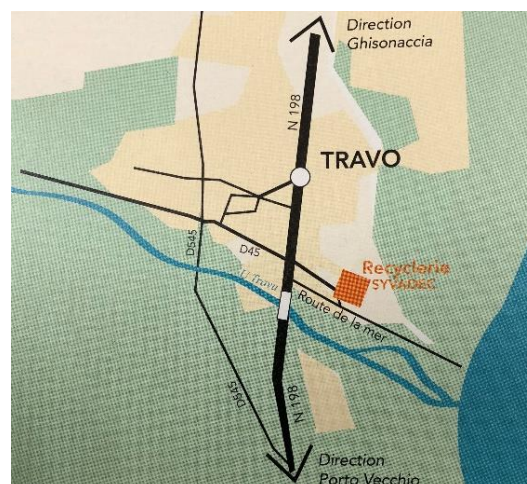
Fermée le mercredi, le dimanche et les jours fériés

Tel : 04 95 34 00 14

Adresse : route de la mer

Travo

20240 Ventiseri



16 types de déchets y sont réceptionnés : ameublement (DEA), déchets verts, encombrants, pneumatiques, piles et accumulateurs, huiles de vidange, cartons, bois, gravats, déchets diffus spécifiques (DDS), déchets d'équipement électrique et électronique (D3E), cartouches d'encre, métaux, textiles, bouteilles de gaz.

En 2022, les conditions d'accès aux déchèteries du SYVADEC ont été modifiées :

Les recycleries du SYVADEC sont un service public réservé aux particuliers car financé par leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères. L'accès est gratuit et illimité pour ceux qui acheminent leurs déchets en voiture individuelle, 4x4 ou avec une petite remorque (< 2,5 m). En revanche, pour les usagers utilisant des véhicules de type pick-up ou utilitaire, l'accès aux sites est réglementé et nécessite un badge recyclerie. Les professionnels peuvent exceptionnellement avoir accès aux recycleries, sous conditions d'utilisation réglementées et payantes et sur présentation d'un badge recyclerie

Chapitre 4

LA COLLECTE DÉCHETS : BILAN

L'ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DEPUIS 2015

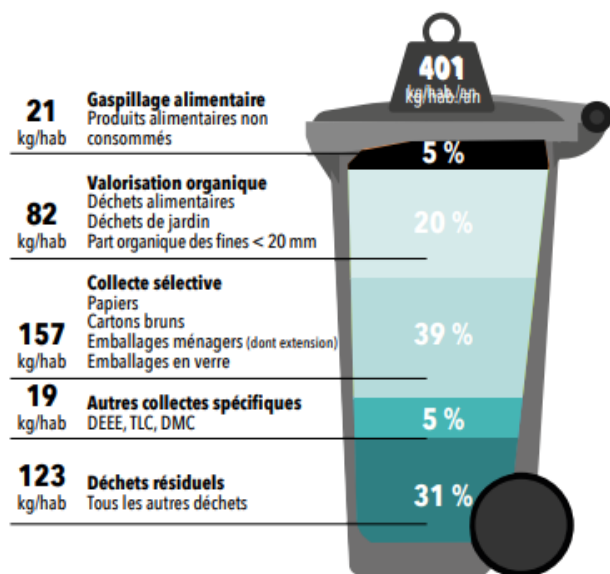
→ La quantité de DMA collectés en 2022 est de **650 kg** par habitant contre **668 kg** par habitant en 2021.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des tonnages de déchets collectés de 2015 à 2022.

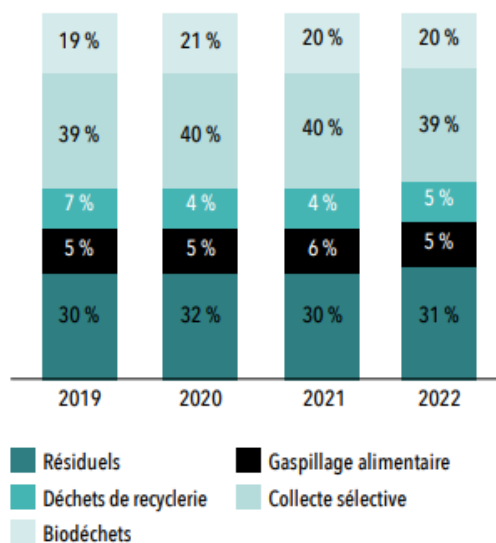
Années	OM	Emballages	Papier	Verre	Cartons	Déchetterie	Tout venant	VHU
2015	5000	49	83	188	61	1133	538	
2016	4281	104	143	273	81	1232	534	
2017	4409	169	143	390	144	1810	624	
2018	4463	240	154	458	177	2463	699	140
2019	4342	335	149	477	201	2771	695	203
2020	4084	395	114	431	187	2459	544	116
2021	4322	466	85	465	212	2469	649	56
2022	4412	468	39	464	218	2322	555	46

En 2022 les habitants du Fium'Orbu Castellu ont produit **4 967 tonnes, soit 380 kg/hab, de déchets destinés à l'enfouissement**. Par ailleurs pour la même année, sur la totalité des déchets produits sur le territoire, 42 % ont été valorisés soit 1% de moins qu'en 2021.

La composition des ordures ménagères en Corse en 2022 (©syvadec)



Évolution de la composition des ordures ménagères en Corse



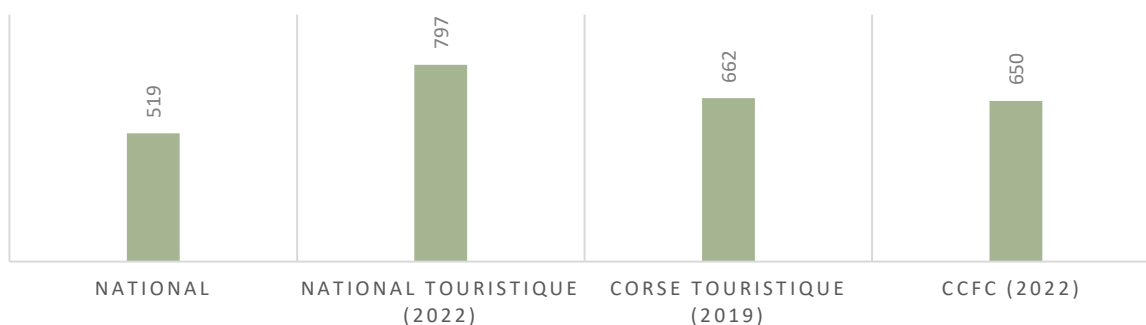
En 2022, la Corse a réduit sa production de déchets à 662 kg/hab. soit 59 kg de moins qu'en 2021. C'est la plus faible production par habitant enregistrée depuis au moins 2017. La Communauté de communes Fium'Orbu Castellu suit cette tendance régionale avec une production globale qui baisse de 2% en 2022, même si les ordures ménagères augmentent.

La production insulaire est supérieure de 28 % à la moyenne nationale, ce qui s'explique principalement par l'activité touristique ; mais inférieure à la moyenne des zones touristiques nationales de 17 %.

ZOOM SUR LES RATIOS DE PRODUCTION

La Communauté de communes Fium'Orbu Castellu est considérée comme une collectivité touristique. Au total, le ratio de production de déchets sur le territoire est inférieur à la moyenne des collectivités Corse ainsi qu'aux zones nationales touristiques.

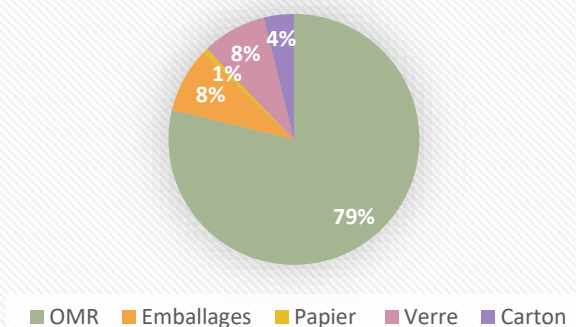
COMPARAISON DES RATIOS DE PRODUCTION DE DÉCHETS EN KG/HAB/AN (DMA)



LA RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS

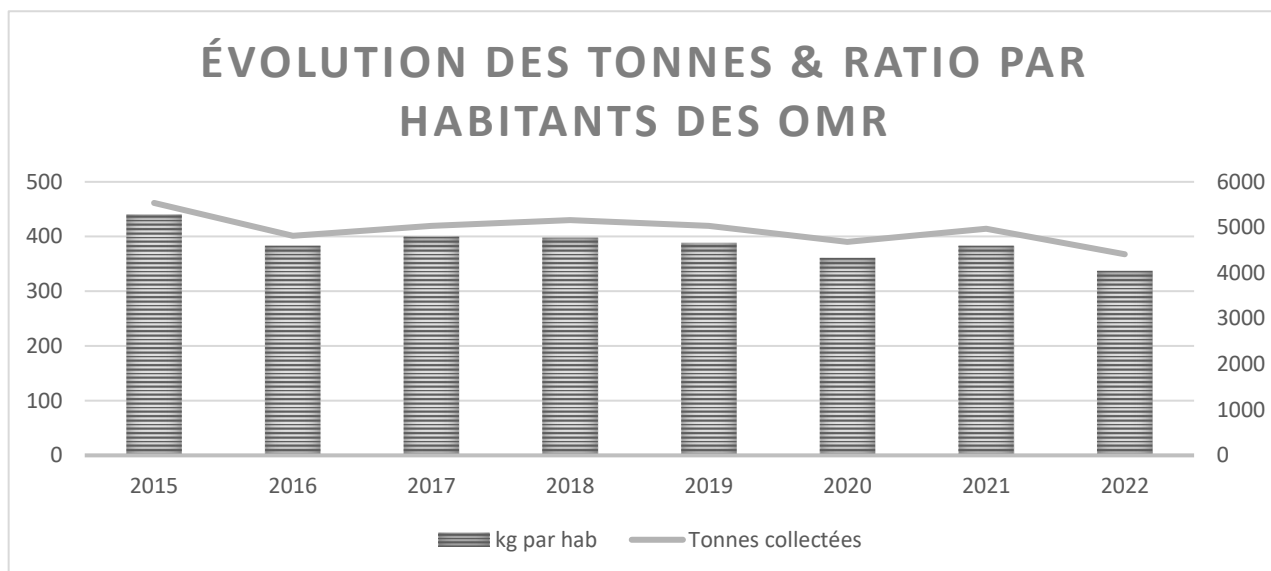
79% des ordures ménagères et assimilés (OMA) sont des OMR. La partie valorisable présente dans les OMA est de 21% (hors déchèterie) soit 1% de moins qu'en 2021.

Répartition des OMA en 2022

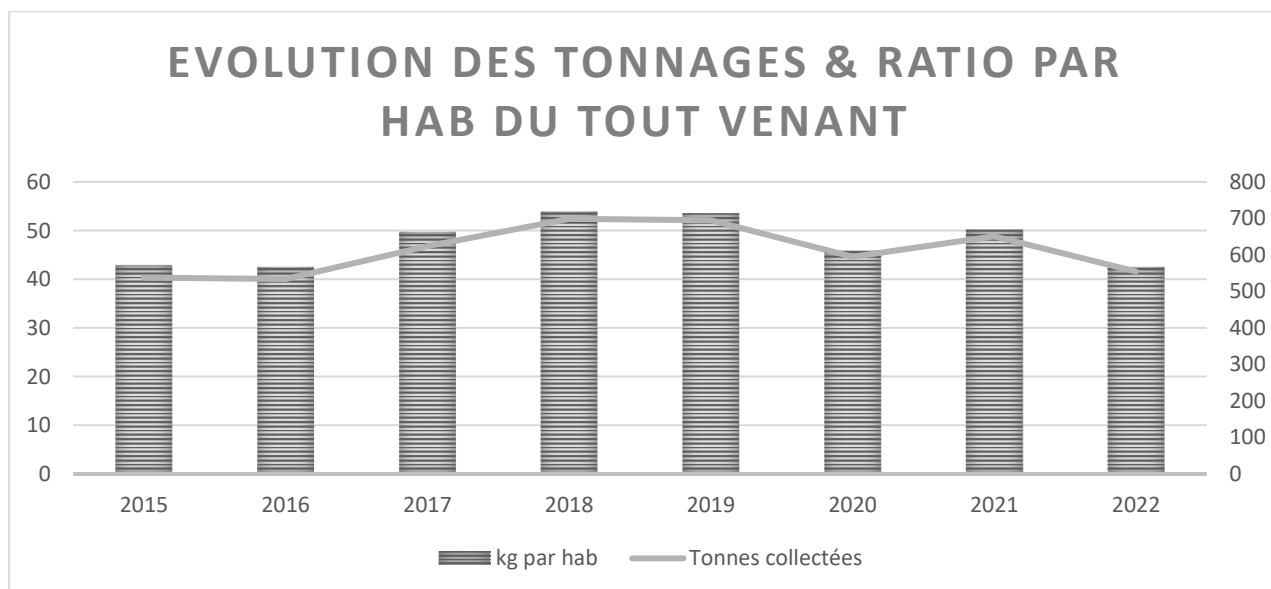


TONNAGES PAR FLUX

✓ ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET TOUT-VENANT

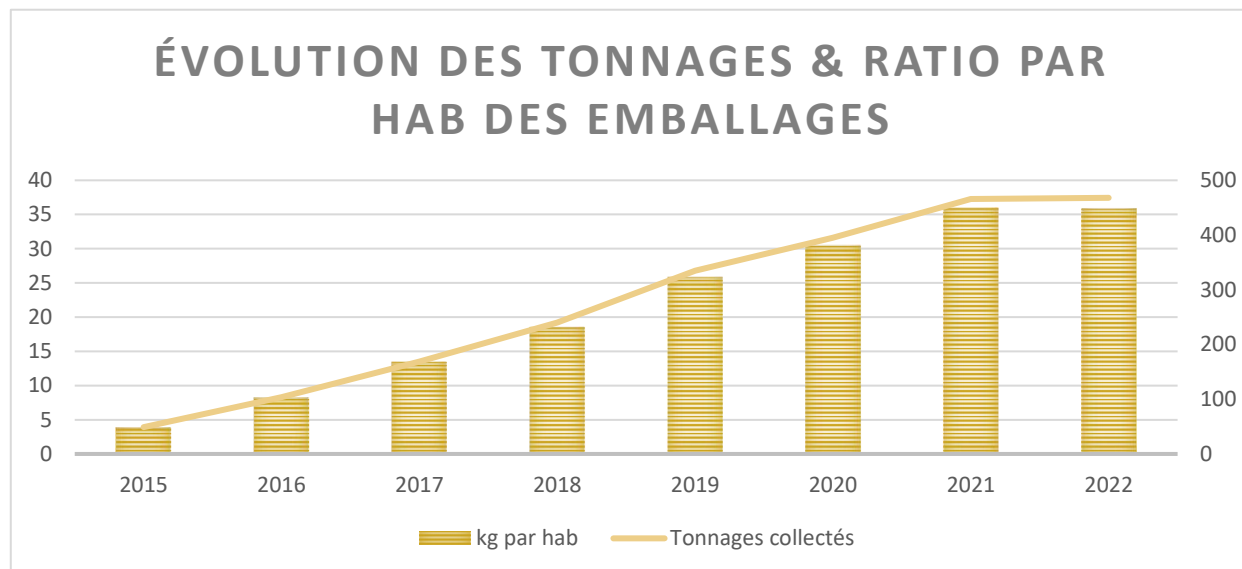


Le graphique ci-dessus révèle une légère baisse de la production des OMR sur le territoire soit près de 600 tonnes en moins. Les efforts en termes de prévention mais également l'implication des usagers portent progressivement leurs fruits.

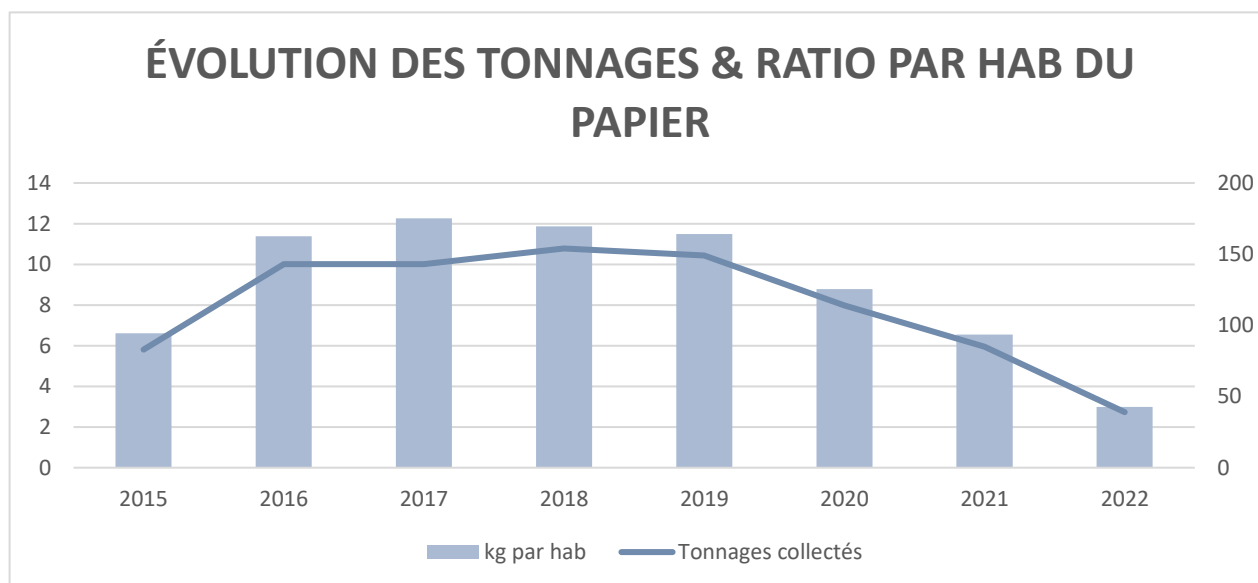


Depuis 2022, on constate une légère baisse de la production du tout-venant sur le territoire. Cela s'explique probablement par la baisse de la fréquentation des déchèteries cette année et de l'arrêt de la filière gravats à la déchèterie de Prunelli.

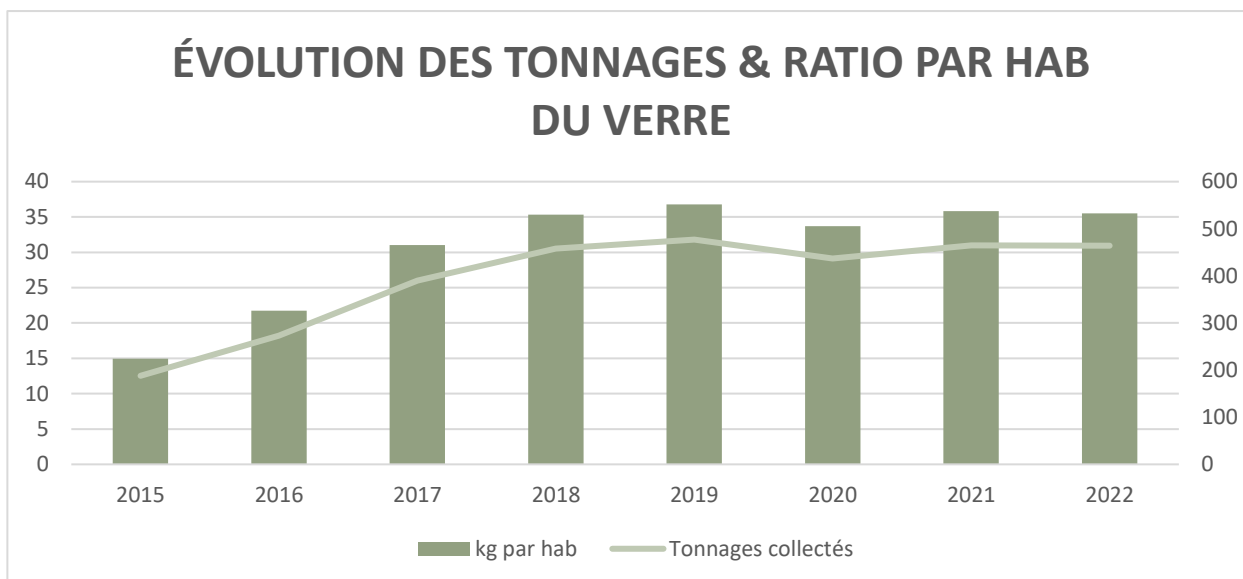
✓ COLLECTES SÉLECTIVES



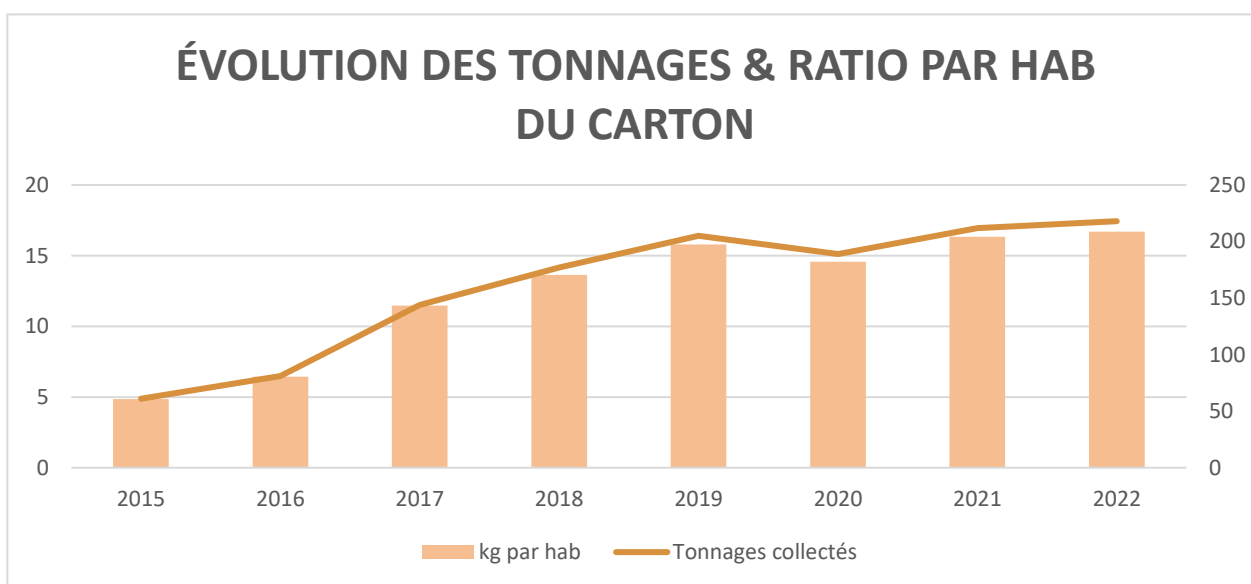
Depuis 2015, le ratio de collecte des emballages enregistre une nette progression avec une montée en puissance dès 2018 grâce à la mise en place de l'extension des consignes de tri. Pour 2022, le ratio de 36kg par habitant stagne et reste identique à celui de l'an dernier.



Le tri du papier enregistre une progression jusqu'en 2018. Depuis 2019 il est en régression et enregistre une chute inédite en 2022 avec un ratio de 3kg par habitant pour un total de 39 tonnes collectées. A noter : en corse, les consignes de tri prescrivent de collecter le papier séparément des emballages. Eu égard des faibles tonnages collectés en papier, le coût de fonctionnement de la filière est par conséquent élevé.



Depuis 2018, la collecte du verre stagne avec un ratio qui oscille entre 34 et 36kg/hab.



Le territoire est équipé de 40 bornes cartons en Point d'Apport Volontaire (PAV), l'évolution des tonnages collectés en kg par habitant gagne 1 point en 2022 pour atteindre le ratio de 17 kg/hab.

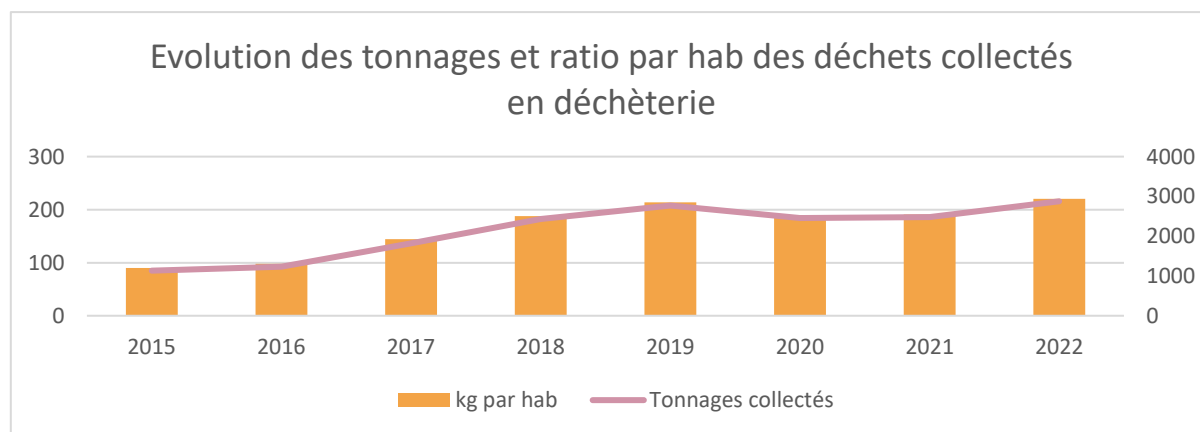
✓ DECHÈTERIES

Courant 2021, la Communauté de communes a pris la décision de fermer la filière gravats à la déchèterie intercommunale en raison de la présence récurrente de déchets amiantés dans ce flux. Par ailleurs en 2022 la filière Déchets Diffus Spécifique ménagers (DDS) a été déployée sur le site de Prunelli. Les DDS sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.

Flux	2019	2020	2021	2022	Evolution
DEEE	270	249	260	222	-15%
DEA	421	384	466	496	+6%
Végétaux	541	604	652	662	+2%
Métaux	339	326	357	300	-16%
Bois	170	144	123	141	+15%
Tout Venant Valorisé**	43	45	87	118	+36%
Textiles	38	29	40	35	-13%
Piles*	0,22	0,24	0,24	0	-100%
Huiles de vidange*	3	4	4	1	-75%
Huiles végétale*	0,88	0,76	1,2	0	-100%
Pneus*	7	12	19	7	-63%
Cartouches d'encre*	0,29	0,04	0,05	0	-100%
Tout venant	695	544	649	555	-14%
Gravats**	634,2	543,64	405,12	70	-83%

*Ces flux n'ont pas été envoyés vers les filières de recyclage en 2022. Ils sont restés stockés sur site.

** Déchèterie de Ventiseri uniquement



En 2022, **2 877 tonnes** ont été collectés dans nos déchèteries dont 2 322 , contre 2 771 en 2021.

Chapitre 4

INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

L'ORGANISATION DU TRAITEMENT

Le traitement des déchets résiduels (OMR) en Corse s'effectue uniquement par un procédé de stockage dans des centres d'enfouissement ou Installation de Stockage des déchets non dangereux (ISDND). L'île en compte 2 sur son territoire qui sont gérés par des entreprises privées : l'un situé à Viggianello et l'autre à Prunelli-di-Fium'Orbu. Leurs capacités annuelles de traitement sont les suivantes :

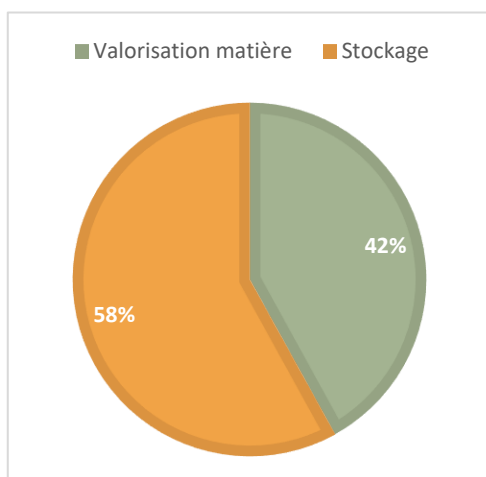
Prunelli : 43 000 tonnes / an

Viggianello : 45 000 tonnes / an

Afin d'absorber l'ensemble de la production insulaire de déchets, ces ISDND font chaque année l'objet de réquisitions préfectorales leur permettant d'augmenter leurs capacités annuelles de stockage au-delà de leurs capacités initiales.

En Corse, c'est le SYVADEC qui assure la répartition et le transfert des déchets résiduels vers ces deux centres de stockages sauf pour 3 territoires : le Fium'Orbu Castellu, l'Ornano et l'Oriente qui sont partiellement adhérents au syndicat. Par conséquent, la CCFC organise elle-même le traitement de ses déchets résiduels. Seuls les déchets des communes de Ventiseri et Chisà sont gérés par le SYVADEC.

RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE



Le graphique ci-contre présente la répartition des tonnages collectés (apport volontaire & déchèteries) sur le territoire par mode de traitement ; En 2022, l'enfouissement gagne 1 point.

	OM	Verre	Papier	Emballages
Mode de traitement	Enfouissement	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière
	Encombrants	Textiles	Carton	VHU
Mode de traitement	Valorisation matière & Enfouissement	Valorisation matière	Valorisation matière	Valorisation matière

ZOOM RÈGLEMENTATION

Un des objectifs de la loi de transition énergétique et de porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025. Aujourd'hui, la part de déchets valorisée est de 42 % sur le territoire. Un autre est de réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage d'ici à 2025. Aujourd'hui 58 % c'est le taux d'enfouissement du territoire de la CCFC. Le 2nd programme de prévention qui est actuellement en cours d'élaboration a pour ambition d'atteindre les objectifs fixés par la loi.

Chapitre 5

INDICATEURS FINANCIERS

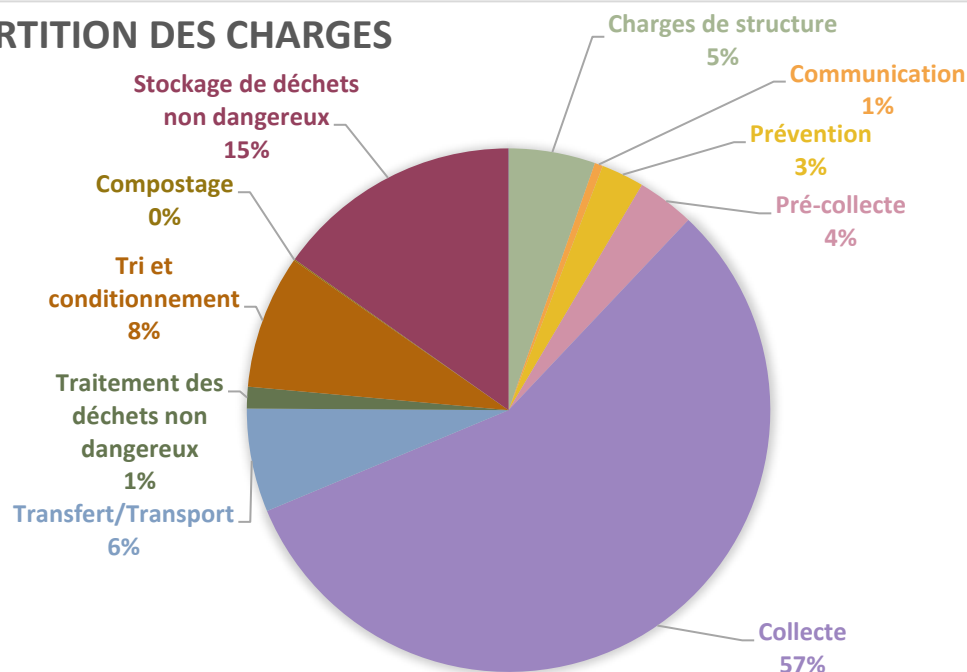
LE FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS

Tous les coûts sont exprimés en hors taxe

Type de coût	Définition	Coût 2021	Coût 2022
Coût aidé HT	Ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. <i>Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.</i>	1 969 223 € 152 €/hab	2 222 293 € 170 €/ hab
Coût complet	Totalité des charges hors TVA. <i>Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.</i>	2 303 955 €	2 555 845 €
Coût technique	Coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...)	Donnée non disponible	2 464 842 €
Coût partagé	Coût technique moins les soutiens apportés par les éco-organismes (filiales papiers/emballages, DEEE, déchets dangereux, etc.). <i>La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les éco-organismes sur les coûts engagés par les collectivités.</i>	2 062 681 €	2 307 001 €
Financement déchets	Ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèteries...), hors budget général.	1 234 982 €	1 179 392 € soit 51 % du coût du service
Participation budget général	Part du budget général de la collectivité qui finance le service déchets.	46 %	49 %
TOEM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.	1 224 615 € soit 94 €/hab (12 974 hab)	1 171 045 € soit 90 €/hab couvre 45 % du coût complet (13 059 hab)

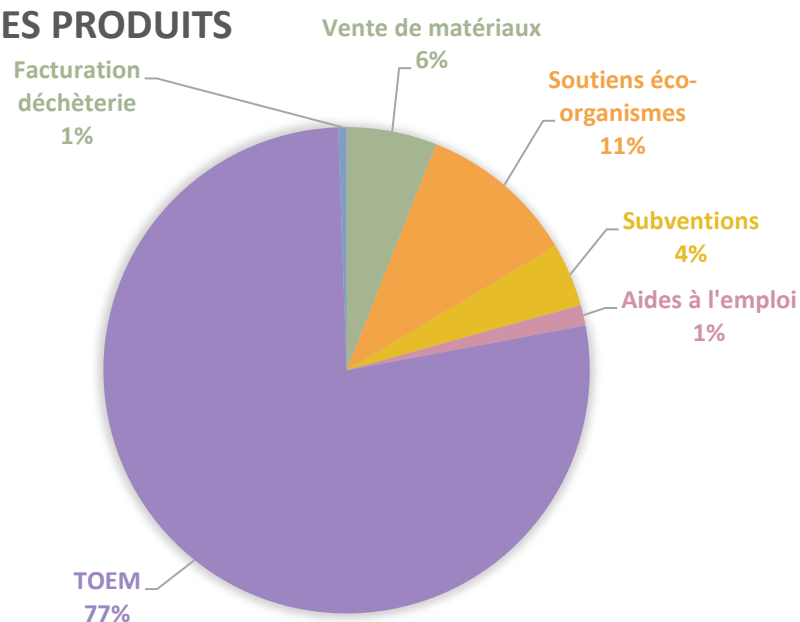
CHARGES ET PRODUITS

RÉPARTITION DES CHARGES



La collecte représente de loin le poste de charge le plus important. En cause, la configuration du territoire qui se partage entre des zones de plaine et des zones montagne ainsi que l'état du réseau routier. Cela implique des temps de de collecte plus longs et des manœuvres plus fastidieuses.

RÉPARTITION DES PRODUITS



Le service est essentiellement financé par la TOEM.

Charges 2022	
Charges de structure	136 808 €
Communication	12 962 €
Prévention	67 759 €
Pré-collecte	90 496 €
Collecte	1 447 992 €
Transfert/Transport	163 370 €
Traitement des déchets non dangereux	34 149 €
Tri et conditionnement	211 226 €
Compostage	2 000 €
Stockage de déchets non dangereux	388 728 €
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	355 €
Total	2 555 845 €

Produits 2022	
Vente de matériaux	91 003 €
Soutiens éco-organismes	157 841 €
Subventions	64 085 €
Aides à l'emploi	20 623 €
TOEM	1 171 045 €
Facturation déchèterie	8 347 €
Total	1 512 944 €

Le total des charges de la CCFC est de **2 555 845 €** en 2022 soit **152 €/ hab.** contre 2 303 955 € en 2021 (1 847 757 € en 2019). Le premier poste de charges reste **la collecte** qui représente **56 %** des dépenses.

LE FINANCEMENT DU SERVICE DÉCHETS

Pour éléments de comparaison :

- Au niveau national, la collecte représente 51 % des charges, le transport 10 % et le traitement 37 %.
- En Corse, la collecte représente 53 % des charges, le transport 11 % et le traitement 33 % (données 2019).
- À la CCFC, la collecte représente 56 % des charges, le transport 6 % et le stockage 15 %.

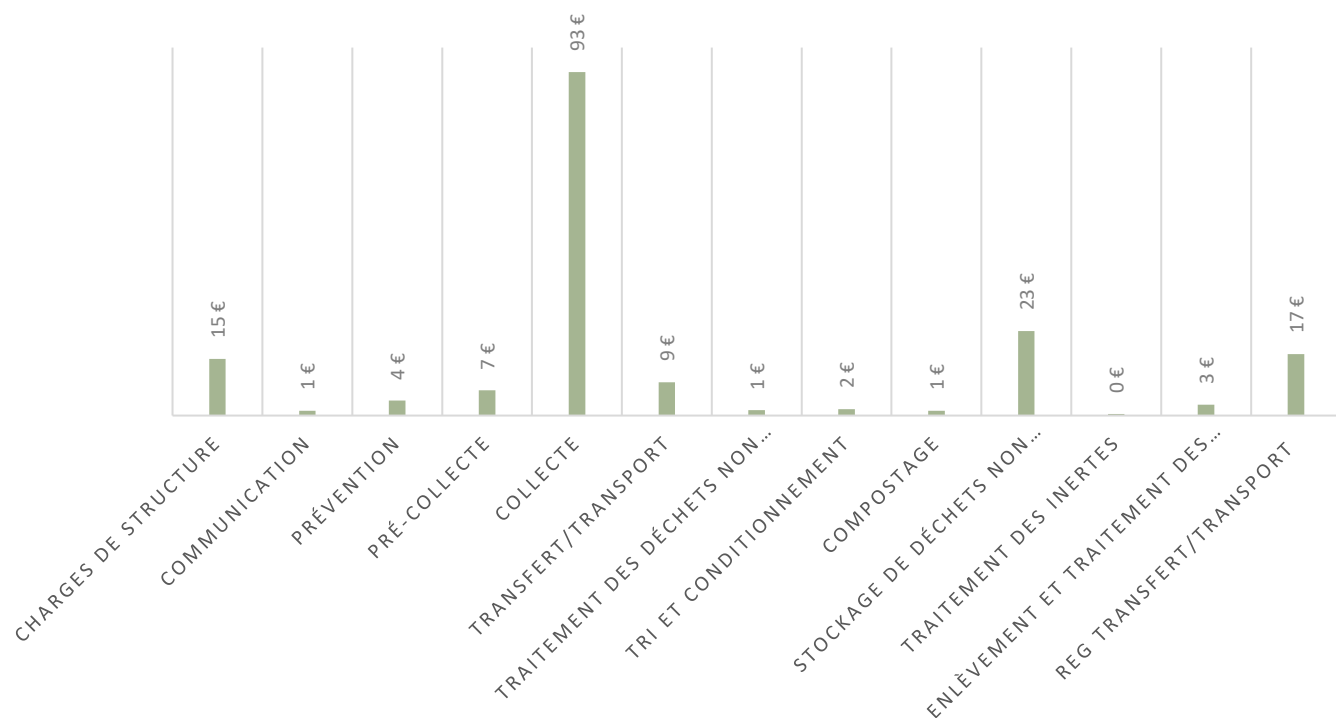
Le total des produits représente **1 512 944 €**. La différence entre charges et produits est de **1 042 901 €**. Le service déchets est par conséquent **auto-financé à hauteur de 51 %** par les contributions, les aides et la TEOM. La collectivité prend en charge via le budget général les 49% restants.

Pour rappel en 2021, l'autofinancement était de 54% et la contribution du budget général représentait 46%.

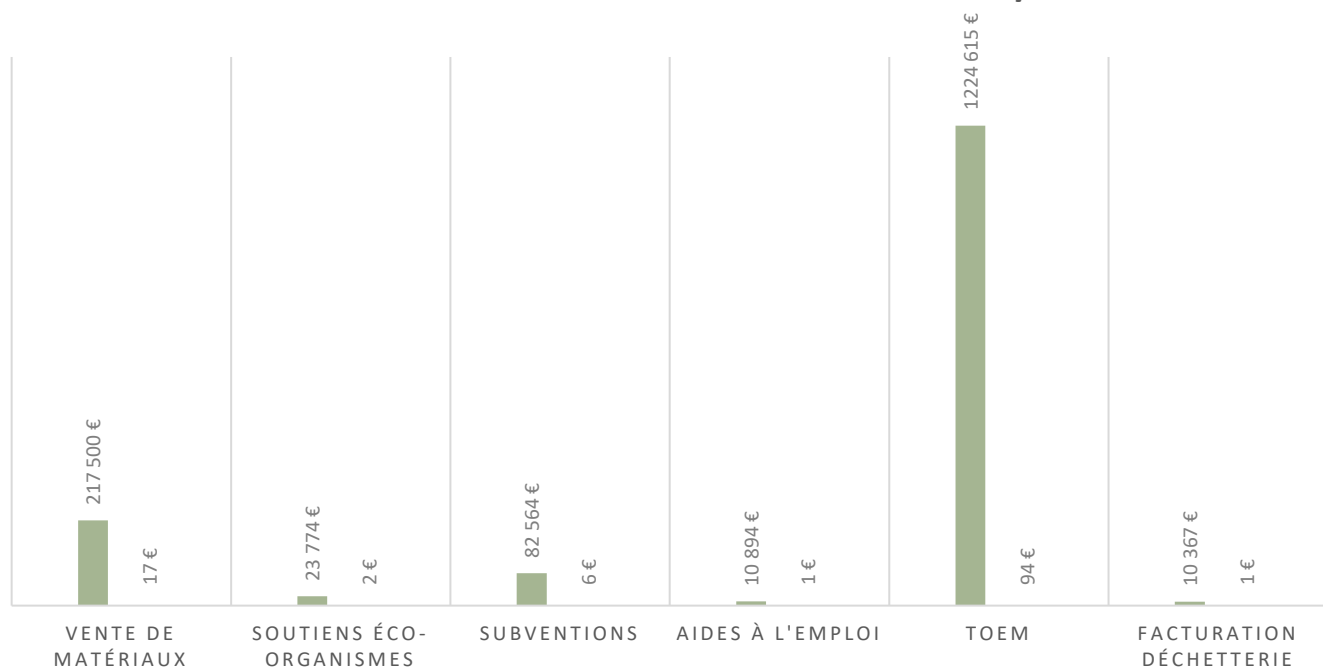
A titre de comparaison, en Corse le niveau moyen de financement en 2021 (rapport entre financement et coût TTC) est de 76% avec des écarts importants entre collectivités : de 7 % à 97 %.

LA RÉPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT

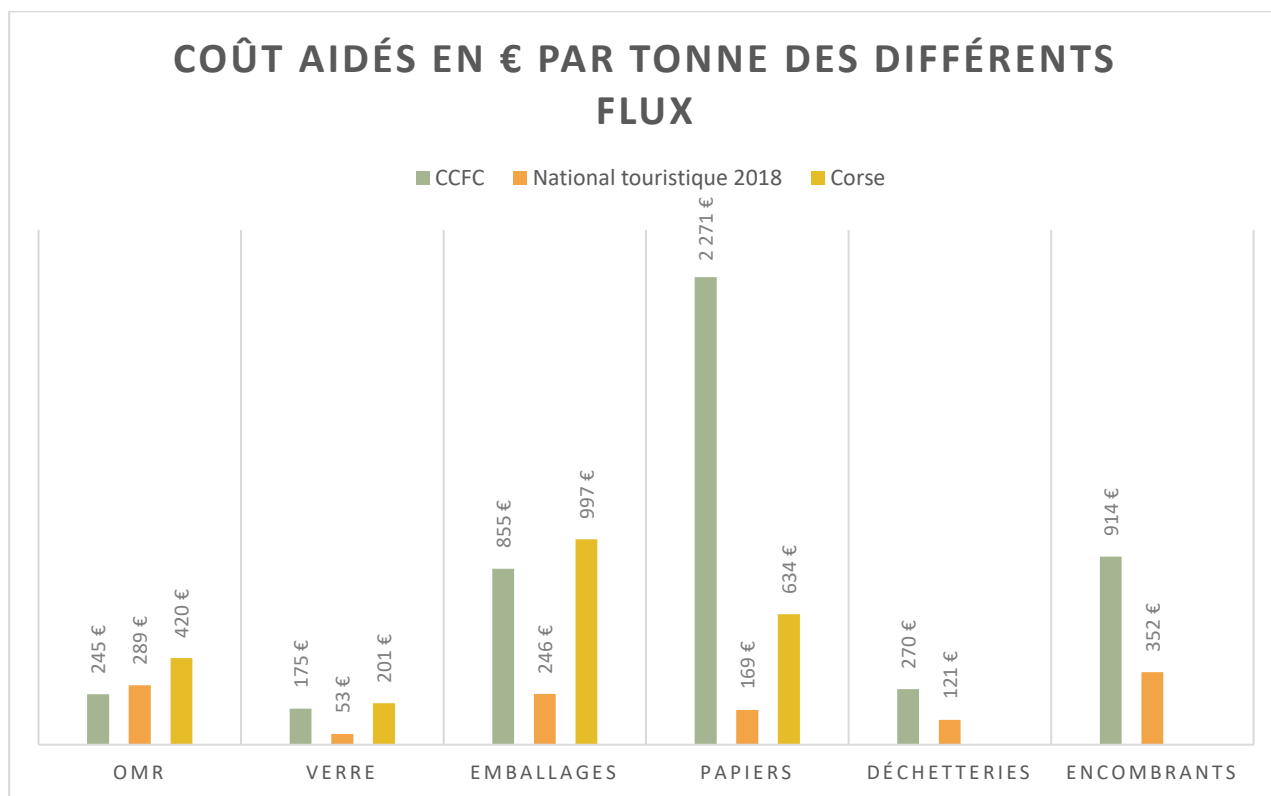
RÉPARTITION DES CHARGES EN EUROS/HAB



RÉPARTITION DES PRODUITS EN EUROS/HAB



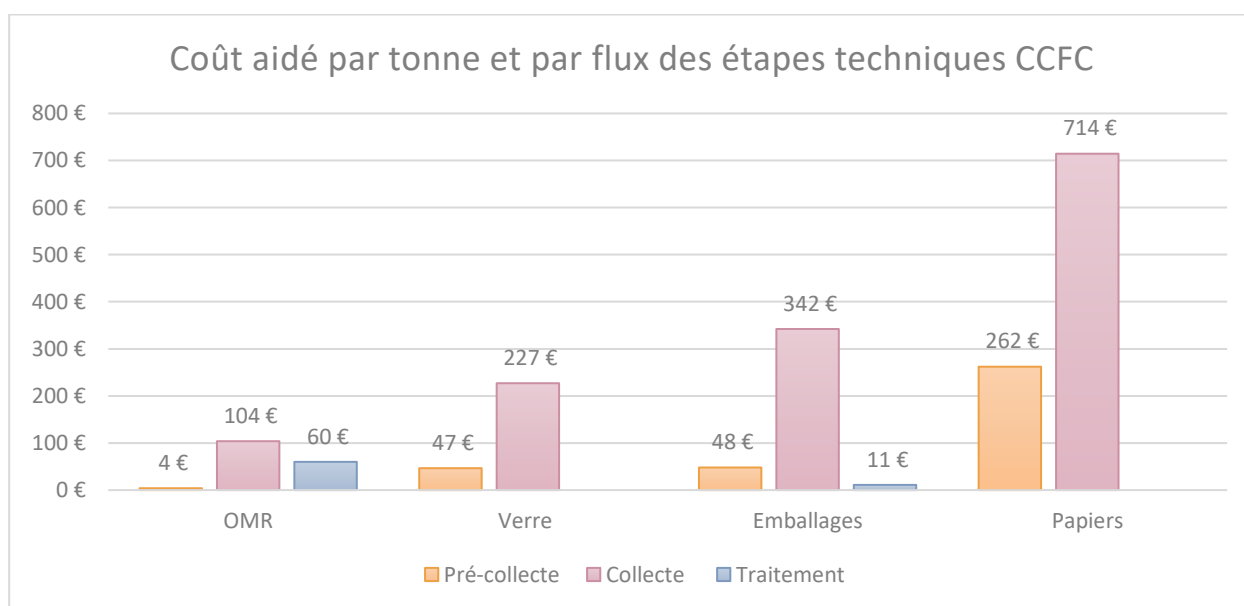
L'ANALYSE DES COÛTS PAR FLUX PAR TONNE



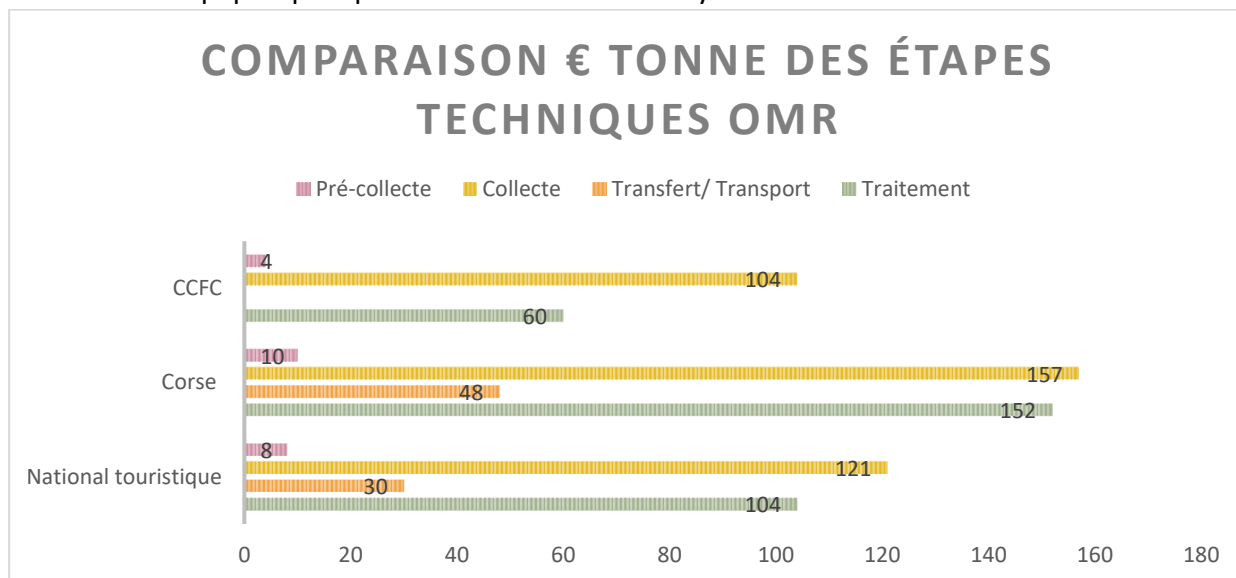
Les coûts aidés par tonnes collectés sur le territoire de la CCFC sont inférieurs à ceux de la moyenne régionale pour les flux OMR, verre, emballages et encombrants.

Le coût aidé des papiers est plus élevé que la moyenne régionale en raison des faibles tonnages collectés en 2022.

LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX



Sur ce diagramme, les coûts de collecte à la tonne du papier ressortent incontestablement. Ils doivent être collectés à part selon les consignes de tri en Corse. Il n'y a pas de coût de traitement du verre et du papier puisqu'ils sont entièrement recyclés.



Les coûts des étapes techniques de la CCFC se placent en dessous de ceux des moyennes régionales et nationales. La CCFC n'a pas de coût de transfert/transport pour les OMR en raison de la présence d'un centre d'enfouissement technique sur le territoire.

LA PRESENTATION DES COÛTS

Depuis 2014, une matrice des coûts est réalisée au sein de la collectivité. C'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets. Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités.

Afin de consolider les résultats, cette matrice est validée chaque année par l'ADEME.

Coût complet	=	Somme des charges
Coût technique	=	Coût complet - Recettes industrielles
Coût partagé	=	Coût technique - Soutiens des sociétés agréées
Coût aidé	=	Coût partagé - Aides

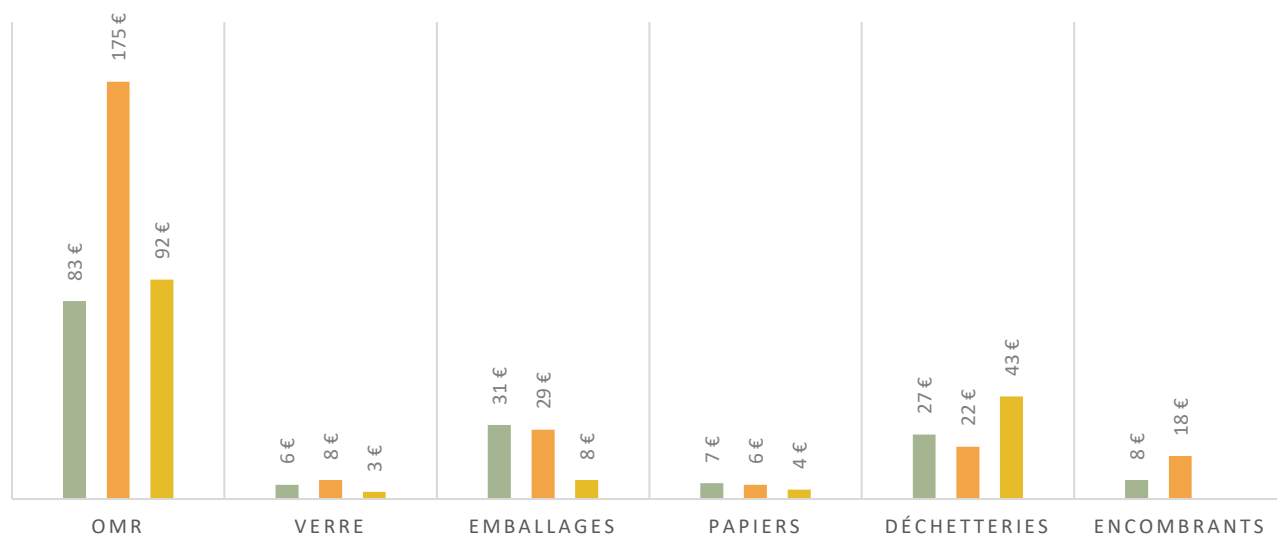
LES COÛTS AIDÉS

Le coût moyen* aidé 2021 en Corse est de 295 euros HT par habitant permanent et 301 euros TTC par habitant, pour une quantité de déchets collectés de 721 kg par habitant. (La moyenne nationale 2018, issue du référentiel national des coûts : coût aidé €HT/hab. en secteur touristique = 152 €HT/hab. et quantité de déchets = 835 kg/hab.) * : *coût moyen des 18 collectivités ayant renseigné leur matrice 2021 - moyenne pondérée en fonction de la population de chaque EPCI* @syvadec

En comparaison sur le territoire de la CCFC le coût aidé est de **152 €/hab.**

COÛT AIDÉ EN € PAR HABITANT DES DIFFÉRENTS FLUX

■ CCFC ■ Corse 2021 ■ National touristique 2018



Chapitre 6

BILAN & PERSPECTIVES

BILAN 2022

- Optimisation de l'organisation et du rythme des collectes (toujours en cours)
- Organisation de diverses actions de prévention
- Préparation de la mise en œuvre de la redevance spéciale
- Distribution de composteurs
- Poursuite des études pour la création d'une ressourcerie
- Définition des axes et actions du 2nd PLPDMA
- Déploiement d'une nouvelle filière de tri à la déchèterie intercommunale (DDS)
- Déploiement d'action pour améliorer la qualité du tri
- Campagne de communication auprès du grand public sur le tri
- Rédaction appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de l'atelier économie circulaire

PERSPECTIVES 2023

- Réalisation des Voiries et Réseaux Divers (VRD) de l'atelier économie circulaire (ancien atelier bois)
- Poursuite des études pour la création d'une ressourcerie
- Poursuite de l'optimisation et de la réorganisation du rythme des collectes
- Poursuite de la mise en œuvre du projet de redevance spéciale pour les professionnels
- Finalisation et publication du 2nd programme de prévention 2022-2027
- Organisation d'opérations de sensibilisation à la réduction des déchets dans toutes les écoles du territoire
- Optimisation et réorganisation du fonctionnement de la déchèterie
- Définition des orientations pour la collecte des biodéchets
- Recrutement d'ambassadeurs du tri
- Déploiement d'actions de prévention sur le terrain

ANNEXES

ABREVIATIONS

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AGEC : Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

CCFC : Communauté de communes Fium'Orbu Castellu

DASRI : Déchet d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDS : Déchet Diffus Spécifiques

DEA : Déchet d'Eléments d'Ameublement

DEEE/D3E : Déchet d'Equipements Electriques et Electroniques

DMA : Déchets ménagers et assimilés

HAB. : Habitants

ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux

OM : Ordures Ménagères (couvercle gris)

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Point d'Apport Volontaire

SPPGD : Service public de prévention et de gestion des déchets

SYVADEC : Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

VHU : Véhicules hors d'usage

GLOSSAIRE

Centre de stockage (ISDND) : Mode de traitement ultime des déchets. Il s'agit de traiter et de stocker les déchets dans une installation dans des conditions optimales de sécurité.

Collecte : Opération consistant en l'enlèvement des déchets de points de regroupement pour les acheminer vers un lieu de tri, de regroupement, de valorisation, de traitement ou de stockage.

Collecte sélective : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

Coût aidé : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie des producteurs/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est généralement exprimé en € HT/hab pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en € HT/t, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de le mettre en perspective.

Coût complet : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût, exprimé en € HT/t, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

Déchetterie : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas

être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

Eco-organisme : en France c'est une société de droit privé détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Encombrants : les déchets encombrants des ménages sont des déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Ce sont essentiellement aujourd'hui les meubles et ferrailles. Les encombrants sont collectés via des bennes à « monstres » suivant un calendrier annuel. Elles sont triées en déchetterie par les agents de la CCFC.

OMR : les ordures ménagères résiduelles sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages, pris en charge par les collectes usuelles hors collectes séparatives.

Pré-collecte : Désigne l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

Valorisation matière : c'est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.